



Bris de glace pendant vacances

Par **Mahells**, le **16/10/2016** à **13:02**

Bonjour,

Cet été, en rentrant de vacances, nous avons constaté que l'une des vitres du salon donnant sur la terrasse était fissurée de bout en bout. Les volets étant baissés et donc la vitre étant protégée, je pense qu'il s'agit d'une fissure thermique, ayant comme origine des fortes variations de température + ancienneté de la vitre (celle-ci datant de la construction de l'immeuble, donc au moins 30 ans).

Cette réparation est due par le locataire ou le propriétaire?

Merci!

Par **chaber**, le **16/10/2016** à **14:57**

Bonjour

Je suppose que vous êtes locataire.

[citation], je pense qu'il s'agit d'une fissure thermique, ayant comme origine des fortes variations de température + ancienneté de la vitre (celle-ci datant de la construction de l'immeuble, donc au moins 30 ans). [/citation]à démontrer

A priori la responsabilité vous incombe. Vous faites déclaration à votre assureur Multirisque habitation si vous êtes garanti en bris de glaces, qui jugera de la nécessité ou non une expertise pour déterminer la cause réelle.